



Financements

Nous chassons vos subventions et nous réalisons toutes vos démarches.

Nous mettons en place une stratégie sur le long terme, afin d'optimiser dans le temps les subventions que vous allez obtenir.

Les premières subventions permettront de réaliser des dépenses que vous ne pouviez plus faire, dépenses qui elles même pourront être subventionnées à leur tour...

Tel un agent nous ne nous rémunérons qu'au résultat (aucun frais fixes).

Exemples de subventions :

- Salaire – Stylistes : jusque 500.000 euros
- Frais de collection : jusque 500.000 euros
- Lutte contre la contrefaçon : jusque 30.000 euros
- Export – Salons : jusqu'à 100% du coût de votre stand
- Export – Développement : jusque 80.000 euros
- Export – Création d'une filiale : jusque 55.000 euros

1. Les aides à la création

1.1 - Financement du salaire de l'équipe de création

Objet : Financer le salaire des personnes qui travaillent à la création.

Sont concernés :

- les stylistes, les modélistes, les patronniers, les mécaniciens, les monteurs, salariés
- les stylistes fondateurs de leur marque et de leur entreprise (entrepreneurs individuels ou gérants majoritaires de SARL).
- Certains freelance.

Quand :

1er trimestre de l'année suivante. L'aide porte donc sur l'année en cours depuis le 1er janvier.



Montant Année 1:

- 90% des salaires bruts chargés (du coût total).
- 50% des notes d'honoraires des freelances.

Exemple : Vous venez de créer une SARL. En tant que styliste, vous avez un salaire mensuel de 2000 euros et payez 800 euros de cotisations sociales. Coût du salarié = $2800 * 12 = 33.600$ € Montant de l'aide = $2800 * 12 * 90\% = 30.240$ €

Montant Année 2 :

- 70% des salaires bruts chargés (du coût total).
- 40% des notes d'honoraires des freelances.

Montant Année 3 et suivantes :

- 50% des salaires bruts chargés (du coût total).
- 30% des notes d'honoraires des freelances.

1.2 - Financement des frais de collection

Qui ? : Créateurs de mode, de chaussures, de bijoux fantaisie, orfèvres et joailliers, lunettiers, entreprises de prêt-à-porter, et celles évoluant dans les secteurs des arts de la table, de l'ameublement, du projet...

Objet : Financer vos frais de collection.

Plafond : 500.000 euros sur 3 ans.

1.3 - Lutte contre la contrefaçon

Objet : Lutter contre la contrefaçon.

Montant : 50% des frais engagés.

Plafond : 30.000 euros.

1.4 - Financement partiel du salaire du directeur de production

A voir au cas par cas...



2. Export

2.1 - Campagne de prospection

Europe : 600 € par campagne d'une semaine

Hors Europe : 1000 € par campagne d'une semaine

2.2 - Développement à l'export

Objet : Financer vos frais de développement à l'export : salon non subventionnés, frais de déplacement non subventionnés, frais de fonctionnement d'une filiale commerciale, frais de publicité, création d'un site internet, etc ...

Plafond : 40.000 euros

2.3 - Salons

Montants : jusque 75% des sommes avancées par salon.

Exemple de dépenses prises en charges :

- Location du stand
- Frais de déplacements de la collection

Ainsi qu'une partie des frais suivants :

- Frais de déplacements des commerciaux (dans certaines limites)
- Frais d'hébergement des commerciaux (dans certaines limites)
- Amortissement di décor du stand (coût du stand divisé par le nombre d'utilisations probables)
- Frais de communication (plaquettes commerciales, cartes de visite, ect ...)

2.4 - Filiale hors CEE

Objet : aide à l'implantation sur les marchés extérieurs, hors CEE ;

Montant : 50% des frais de lancement de la filiale.

Plafond : 55.000 euros

Conditions : avoir réalisé une pré-étude d'implantation.

Finance Mode pourra se charger de la réalisation de cette étude. Cette étude pourra également faire l'objet d'un financement par une subvention de 50%